

Adopter une attitude responsable

Prénom :

2.1 Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage Internet de mon école

Si tu souhaites relire la charte Internet de l'école, demande-la à l'enseignante. Puis réponds aux questions suivantes :

	Oui	Non
L'accès Internet peut m'être retiré si je ne respecte pas les conditions précisées dans la charte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
J'ai le droit d'aller sur Internet même si aucun responsable n'est présent	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je peux utiliser mon adresse mail de l'école pour m'inscrire à des concours	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.2 Je respecte les autres et je me protège moi-même dans le cadre de la communication et de la publication électroniques

Je respecte les autres : j'use de politesse dans mes échanges, je cherche toujours le respect de la vérité et de la vie privée.

Je me protège : je ne donne pas d'informations personnelles (adresse, n° tel, photos) à une personne inconnue.

Coche les choses que tu oses faire :

- Injurier en retour si quelqu'un t'injurie par mail
- Révéler des informations bancaires ou des codes d'accès à un compte en banque, même si c'est celui de papie et mamie. *(Sinon ils ne pourront plus te donner ton argent de poche!)*
- Envoyer des photos de toi avec toute ta famille, y compris le chien, le chat, etc. *(Cela pourrait effrayer la personne qui la reçoit!)*
- Envoyer des invitations à une boum que tu organises chez toi, quand tes parents ne sont pas à la maison. *(Mais qui alors va payer les gourmandises et les boissons, si tes parents ne sont pas là?)*
- Révéler le numéro de ton Natel. *(Qui veut bien sans cesse recevoir des SMS, dont les réponses vont lui coûter 5 francs le message?)*
- Révéler ton adresse. *(Ou veux-tu vraiment qu'il y ait sans cesse des inconnus devant chez toi ?)*
- Rencontrer seul(e) une personne que tu as connue sur le tchat. *(Mieux vaut encore demander à tes parents si tu peux faire du saut à l'élastique !)*

Adopter une attitude responsable

2.3 Si je souhaite récupérer un document, je vérifie que j'ai le droit de l'utiliser et à quelles conditions

<http://www.madinati.com/b2i>

Le droit d'auteur

La multitude des informations et images disponibles sur CD-Rom et Internet et la facilité de copier ces ressources risquent de donner l'impression que leur utilisation est libre. Mais nous ne devons pas oublier que l'auteur a le droit de déterminer l'utilisation de son travail et s'il n'a pas explicitement mentionné qu'il offrait ses oeuvres gratuitement, nous devons demander l'autorisation de copier même des extraits !

Les licences d'utilisation d'un logiciel permettent de l'installer sur un seul ordinateur. Même si c'est techniquement possible, nous n'avons pas le droit d'utiliser la même copie sur plusieurs machines.

Adopter une attitude responsable

<http://perso.orange.fr/ecolebeaurecueil/classe.htm#B2i>

Exercice 2.3.1. Les logiciels, la musique, les textes ont un propriétaire.

1. Pierre a un nouveau jeu sur cédérom, mais toi, tu ne peux pas te l'acheter. Un ami te propose de le graver pour toi.

Oui, c'est autorisé

Non, ce n'est pas autorisé

2. Pierre fait une photocopie de la page 33 de son livre d'histoire. Cela lui permettra d'étudier sa leçon sans transporter son livre.

Oui, c'est autorisé

Non, ce n'est pas autorisé

3. Pour éviter d'acheter une partition de piano, Pierre demande à son professeur de la photocopier. Le professeur accepte.

Oui, parce qu'il faut rendre service

Non, il n'accepte pas de lui photocopier la partition

4. On a le droit de copier un de ses propres CD de musique sur une cassette pour l'écouter aussi souvent qu'on veut, dans sa chambre.

Oui

Non

5. On a le droit de copier un film qui passe à la télévision sur une cassette pour le regarder aussi souvent qu'on veut, en famille.

Oui

Non

6. Avec un graveur, on a le droit de copier un CD de musique qu'on a acheté, à la condition que ce soit pour l'offrir.

Oui

Non

7. Dans une page Internet que je crée...

...je mets des photos que j'ai prises et des textes que j'écris moi-même, puis je signe.

...je mets des photos et des textes que je copie d'autres sites, puis je signe.

Adopter une attitude responsable

<http://www.webmace.net/php4/index.htm>

Exercice 2.3.2. Les logiciels, les CD-ROM et la loi ?

- 1- Un ami a acheté un logiciel; il propose de te passer le CD-ROM
 - a- Il en a le droit puisqu'il l'a acheté.
 - b- Il n'a pas le droit de prêter le CD-ROM original mais seulement une copie.
 - c- Il a le droit s'il enlève le programme de son ordinateur d'abord.
 - d- Il en a le droit puisqu'il ne te demande rien en échange.
- 2- Tu viens d'acheter un graveur de CD. Tu as le droit de
 - a- vendre des copies de CD à tes amis, mais à un prix raisonnable.
 - b- faire des copies de secours de tes CD, mais seulement pour ton usage personnel.
 - c- distribuer gratuitement des copies de CD à tes amis.
 - d- graver pour toi, les CD que tes amis te prêtent.
- 3- Sur certains sites internet, tu peux télécharger gratuitement des logiciels
 - a- Tu as le droit puisque c'est sur un site accessible à tous.
 - b- Tu n'as pas le droit car ce sont sûrement des sites "pirates", donc illégaux.
 - c- Tu as le droit si ces logiciels sont des freewares (ou gratuits).
 - d- Tu n'as pas le droit car c'est ainsi que l'on propage les virus informatiques.
 - e- Tu as le droit quand ces logiciels sont des versions d'essai.
- 4- Un de tes camarades a gravé plusieurs copies d'un CD-ROM qu'il vient d'acheter. Il t'en propose une. Dois-tu accepter ?
 - a- Non, il est interdit de reproduire et distribuer des logiciels sans autorisation spéciale.
 - b- Oui, à condition qu'il ne te demande pas d'argent.
 - c- Oui, puisqu'il a acheté ce CD-ROM il peut en faire ce qu'il veut.

Adopter une attitude responsable

Exercice 2.3.3. Droit de copie sur internet

Tu as fait une page web pour le site internet de ton école. Sur le site ci-dessous, tu as trouvé des images que tu aimerais insérer dans tes propres pages web.



- 1- Tu n'as pas le droit de les copier pour les publier sur tes pages web.
- 2- Tu as le droit de copier l'image N° 2 mais pas l'image N° 1.
- 3- Tu as le droit de copier l'image N° 2, en citant son auteur.
- 4- Tu peux copier toutes les images trouvées sur internet.

Adopter une attitude responsable

Exercice 2.3.4: Droit de copie sur internet

1- Sur le site du musée du Louvre, on trouve une photo du masque d'or de Toutankhamon (un pharaon d'Egypte). Peux-tu utiliser cette image pour tes pages web ?

- 1- Oui, car le Louvre est un musée public.
- 2- Oui, car le masque de Toutankhamon est une oeuvre publique.
- 3- Non, car la photographie appartient au musée du Louvre.
- 4- Non, car il faut avoir l'autorisation des descendants de Toutankhamon.

2- Tu as modifié, arrangé, transformé partiellement une image prise sur Internet. Peux-tu utiliser cette image pour tes pages web ?

- 1- Oui, si tu changes les couleurs ou les dimensions de l'image originale.
- 2- Oui, à condition de ne pas trop la modifier, pour que l'auteur la reconnaisse.
- 3- Oui, si tu indiques qui est l'auteur véritable de cette image.
- 4- Non, tu dois avoir l'autorisation de l'auteur de l'image.

3- Tu as trouvé un article de journal qui t'intéresse. Tu voudrais en parler sur ta page web.

- 1- Tu peux le recopier car il est public.
- 2- Tu peux reprendre l'information donnée par l'article, à condition d'utiliser tes propres mots .
- 3- Tu as le droit d'en parler à condition d'indiquer le nom de l'auteur.
- 4- Tu peux le reproduire tel quel si l'auteur t'en donne l'autorisation.
- 5- Tu peux en recopier une partie, à condition qu'elle soit très courte.

Adopter une attitude responsable

2.4 Je trouve des indices avant d'accorder ma confiance aux informations et propositions que la machine me fournit

<http://www.madinati.com/b2i>

Pertinence et exactitude

Ce n'est pas parce que c'est sur mon écran que c'est forcément vrai !

L'ordinateur est une machine qui exécute des ordres. Elle dépend des actions de l'utilisateur et exécute des commandes sans s'interroger.

Lorsqu'on effectue un calcul avec l'ordinateur, il est judicieux de vérifier le résultat, car on peut avoir fait une erreur dans la commande.

Internet a largement changé nos moyens de communication et de publication. Tout le monde peut mettre en ligne des textes et images sans aucun contrôle ou correction.

Ce n'est pas parce que c'est écrit sur Internet que c'est forcément vrai !

Il est important de chercher des informations sur l'auteur et de comparer les informations avec d'autres sources (sites, livres etc.).

La validité des informations sur Internet

Les informations que je trouve sur Internet sont-elles valables ? Pour essayer de le savoir, il faut se poser des questions judicieuses. Ces questions sont les suivantes :

QUI ? – QUOI ? – OÙ ? – QUAND ?

QUI ?

Quelles sont les compétences de l'auteur ou des auteurs? Sont-elles clairement énoncées?

Y-a-t-il la possibilité d'entrer en contact avec le ou les auteurs? (email, adresse d'une page personnelle, ...)

QUOI ?

Quel est le sujet ou thème général annoncé dans le résumé ?

L'information fournie est-elle unique ? Existe-t-elle sur plusieurs sites ? Existe-t-il des liens entre ces sites ?

A quel public s'adresse-t-on (spécialiste, général, initié, ...) ?

Le traitement du sujet est-il complet, exhaustif ?

Adopter une attitude responsable

OÙ ?

Il faut faire attention à la « nationalité » des renseignements obtenus. C'est vrai par exemple en ce qui concerne la loi. Il semble donc évident de choisir en priorité les informations qui sont fournies par un site qui est situé près des informations que tu recherches.

En règle générale, l'adresse du site est intéressante, car elle apporte de précieux renseignements.

QUAND ?

Est-ce que le site est à jour ?

De nombreux sites sont mis en ligne et puis ... oubliés. Des informations dépassées et désuètes se trouvent fréquemment parmi les documents actuels sans qu'on puisse déterminer leur date de publication.

<http://perso.orange.fr/ecolebeaurecueil/classe.htm#B2i>

Exercice 2.4.1. Sur Internet, reste prudent ...

1. Tout ce qui est sur Internet est vrai.
Oui.
Non.
2. Internet, c'est comme la télévision...
il faut se demander si ce qu'on voit est vrai.
on peut faire confiance.
3. Si on reçoit un message électronique signé "Ton ami"...
il faut que je me demande quel ami m'écrit.
c'est sûrement un ami.
4. Qui peut faire une page et la publier sur Internet ?
Seulement les personnes qui savent tout, c'est pour cela qu'on peut faire confiance.
N'importe qui, c'est pour cela qu'il faut rester prudent.
5. Sur certaines pages d'Internet, on trouve des erreurs et des fautes d'orthographe.
Vrai.
Faux.
6. Certaines pages d'Internet donnent de meilleurs renseignements que d'autres.
Vrai, il faut se renseigner.
Faux, elles sont toutes bien.